

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 17 septembre 2015 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Dominique DESCHAMPS,
Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Séverine
LEGER, Sophie LEROUX, Céline PRIGENT
MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, José THIEBAUT, ,
Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET, Frédéric
BRIESMALIEN

ABSENTS EXCUSES : MM. Louis ACONIN, ayant donné
pouvoir à M. Thierry FRAU, Philippe LANOIS, ayant
donné pouvoir à Mme Séverine LEGER, Eric
BRIESMALIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent
MAROT.

ABSENT (S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 25 juin 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
d'approuver le compte-rendu de la précédente réunion.

2) Acquisition bâtiments de la Poste :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'acquiescer les bâtiments de la Poste (le logement et l'ensemble de la propriété) situés Place Saint-Crépin, pour un montant de 173 000 €.

La commune effectuera un emprunt.

La commune louera les locaux du bas à la Poste pour un montant de 9 529 euros par an pendant 6 ans.

M. le Maire est chargé des démarches et de signer l'acte de vente.

3) Demande de subventions 2^e tranche des caméras :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide de demander une subvention pour ajouter 6 nouvelles caméras aux entrées de village :

- au Conseil départemental, le devis s'élève à 65 695,79 € HT, montant de la subvention : 19 051,78 € (29 %)
- à la Préfecture, au titre des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP).

M. le Maire est chargé des démarches relatives à ce dossier.

4) Coût piscine scolaire :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de reconduire pour l'année scolaire l'activité piscine à l'école élémentaire (concerne 92 enfants) pour un coût global de 5 478,60 € TTC.

5) Demande de subvention Station d'épuration. :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de passer le marché pour travaux de réhabilitation de la station d'épuration avec La Lyonnaise des eaux pour un montant global de 473 150 € HT,

donne son accord à M. le Maire pour la signature du marché ou tout avenant n'entraînant pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 %.

6) Retrait marché à bons de commande :

Lors de l'offre concernant des plateaux ralentisseurs, l'entreprise VADEZ avait déposé un dossier incomplet et la commission avait rejeté l'offre. Après négociation, l'entreprise EUROVIA a demandé de s'associer avec l'entreprise VADEZ, mais la Sous-Préfecture conteste cette association, elle nous demande de relancer un nouveau marché.

Un marché en 2 lots séparés sera relancé pour éviter ces problèmes administratifs.

7) Convention WATTY CO2 :

Sur proposition de M. le Maire, le programme WATTY à l'école qui concernait la consommation d'eau l'année dernière est reconduit cette année et concernera les consommations électriques ; l'intervention s'élève à 1 785,60 € TTC . Le Conseil donne son accord à M. le Maire pour signer la convention.

8) Epandage agricole GREENFIELD :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet d'extension du périmètre d'épandage du calcifield sur le territoire de Lassigny.

9) Recrutement d'un emploi d'avenir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le recrutement d'un agent sportif pour une année en emploi d'avenir à compter du 1^{er} octobre 2015 sur une base de 35 H semaine ; son temps de travail sera réparti entre la surveillance cantine, les Nouvelles Activités Périscolaires, auprès des élèves de CM1 et CM2 et

une aide aux associations sportives.

10) Règlement éclairage public Force Energies :

Après présentation de l'article 5 du nouveau règlement d'éclairage public de Force Energies qui retire toutes initiatives aux communes, il est proposé de voter contre ce règlement. Le fonctionnement actuel qui laisse une autonomie aux communes doit être maintenu.(11 voix pour – 1 abstention).

Le 22 septembre 2015



Le Maire,

Thierry FRAU